

GENDARMERIE NATIONALE

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

NATURE DE L'INFRACTION :

Observation d'un phénomène non identifié

Victime :

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ quatre vingt cinq le quinze Janvier

Personne soupçonnée :

Nous , MdL.Chef, Officier de Police Judiciaire,

Vu les articles 75 à 78 du Code de procédure pénale,

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PIECE N° 42/1

I. - EXPOSE DES FAITS

Le 14 Janvier 1985 à 17 heures 15, les militaires de l'Armée de l'Air et remarquent alors qu'ils regagnent en véhicule leur poste à la tour hertzienne du , un phénomène non identifié à savoir une sphère lumineuse se déplaçant dans le ciel.

Cette même observation a été faite le 2 Janvier 1985 à 21 heures par Madame propriétaire du restaurant également situé dans le .

L'enquête effectuée n'a pas permis d'identifier ce phénomène ni de recenser d'autres témoins éventuels de faits similaires.

Nous sommes secondés dans nos opérations par le Gendarme de notre Unité.

II - ETAT DES LIEUX-CONSTATATIONS-MESURES PRISES

ETAT DES LIEUX :

Le est une montagne des du Sud au Nord du département de et du canton de . Son sommet, où est érigée la tour hertzienne, culmine à 1912 m sur la commune de , ce qui lui vaut le titre pompeux de . Sur son relief, aux cols de la et , sont installés deux terminaux (antennes-relais) en liaison avec la base du 1er Groupement de Missiles Stratégiques du plateau .

La stèle , point d'observation du phénomène par les deux militaires (T1 sur le croquis) se situe à 1800m d'altitude. Située à 3 km environ du sommet, elle a été

dressée en bordure du Chemin Départemental n° à la mémoire du coureur international mort dans le au cours de l'ascension du

Ces militaires ont aperçu le phénomène en plein ciel, à l'ouest, aussi n'ont-ils pu prendre aucun point de repère. Ils situent cette apparition au dessus de la vallée dite (Ph1 sur le croquis).

(PHOTOS 1, 2 & 3 et CROQUIS)

Le restaurant (T2 sur le croquis), point d'observation du phénomène par Madame propriétaire de cet établissement, se situe à 1420 m d'altitude au carrefour des Chemins départementaux

Quant au plateau des , point de stationnement de la spère vue par ce témoin (Ph2 sur le croquis), il se situe à 350 m à l'ouest du restaurant à une altitude voisine de 1450 m. Un hangar métallique militaire y est bâti.

(PHOTO 4 et CROQUIS)

CONSTATATIONS :

L'examen des lieux, notamment au plateau des , n'a amené la découverte d'aucune trace, d'aucun indice pouvant se rapporter à l'apparition et au stationnement de la boule lumineuse aperçue.

MESURES PRISES :

Nous avons aussitôt rendu compte par message à notre Commandant de Compagnie.

Le 1er Février 1985, au retour de permission des deux militaires, nous nous sommes transportés sur les lieux en leur compagnie et replacés dans des conditions identiques d'observation, heure, hauteur du soleil entre autres.

C'est au cours de ce transport que les prises de vues ont été effectuées.

Quant au phénomène signalé par Madame , pour des raisons techniques le cliché n'a pas été pris à l'heure d'observation mais à 18 heures 15, au minimum de luminosité compatible avec notre appareil sans adjonction du flash.

III - ENQUETE

Le 15 Janvier 1985 à 18 heures, nous procédons à l'audition de l'aviateur :

Il nous relate les conditions d'apparition du phénomène, ses caractéristiques, une boule lumineuse dont l'éclat devint intense, ses déplacements vers le Nord-Ouest et sa disparition derrière la ligne de crête, après un changement de couleur.

(PIECE n° 42/2)

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

AUDITION DE :

NOM :

Prénom

PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN

PIECE N°42 /2

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le quinze Janvier

Nous, MdL.Chef, Officier de Police Judiciaire, agissant en cette qualité conformément aux articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de procédure pénale,

Vu l'enquête ouverte sur l'observation d'un phénomène OVNI

Nous trouvant à notre Unité, faisons comparaître devant nous la personne ci-après nommée, qui, entendue séparément, nous déclare à dix huit heures :

Je me nomme, né le à de et de. Je suis militaire appelé à la base aérienne d' et suis domicilié clos du à

Je suis actuellement détaché à la tour hertzienne du sur la commune de

Hier vers 17h15, alors que je rentrais de mission avec mon camarade, qui conduisait le véhicule, mon attention a été attirée par un phénomène étrange.

Alors que nous arrivions à hauteur de la stèle, j'ai aperçu sur ma gauche, à 200m environ, une grosse sphère blanchâtre. Elle n'était pas très haute car je la voyais très bien par la vitre du véhicule en restant normalement assis sur le siège à l'avant droit.

, qui avait également remarqué cette sphère, a aussitôt immobilisé la voiture, a arrêté le moteur et nous sommes descendus du véhicule pour mieux voir.

A cet instant, de blanchâtre la sphère a viré au jeune-orangé et n'a plus changé de couleur. Intrigué par ce phénomène, j'ai regardé autour de moi et je me suis aperçu que de cette boule partait un faisceau lumineux éclairant uniquement notre véhicule et son lieu de stationnement, les environs restant dans la pénombre; il était 17h15. Pendant 2 à 3 minutes cette sphère est restée stationnaire puis s'est dirigée vers nous en ligne directe. J'ai invité mon camarade à vite regagner le véhicule et nous sommes partis à allure très réduite.

S.I. : le moteur est reparti sans aucune difficulté.

Au fur et à mesure que cette sphère s'approchait de nous, son faisceau lumineux, au départ très supportable à la vue, est devenu plus intense jusqu'à être éblouissant un court instant.

Alors que nous reprenions l'ascension en direction du sommet du , cette sphère nous suivait selon une trajectoire parallèle à notre itinéraire. Puis alors que nous suivions la route en lacets, elle a gardé une trajectoire rectiligne en direction du restaurant puis a disparu derrière la montagne à hauteur de la table d'orientation.

Arrivés dans le dernier virage, au pied de la tour, nous sommes redescendus de voiture et nous nous sommes approchés au bord du précipice pour essayer de la revoir. Nous ne l'avons pas revue soit dans le ciel soit posée, elle avait disparu. - - - - -

S.I. : Je n'ai pas remarqué de détails sur cette boule et je ne peux préciser quelle matière la composait, tout ce que je puis dire c'est que c'était une grosse boule lumineuse de 3 mètres de diamètre environ lorsque nous l'avons vue la première fois c'est à dire à 200 mètres environ. - - - - -

S.I. : Je n'ai pas remarqué de plus amples détails lorsque cette sphère s'est approchée de nous car alors la lumière était trop intense et nous ne pouvions la regarder. - -

S.I. : Je n'ai rien ressenti d'anormal en moi, troubles vertigés ou autre, seul un sentiment de peur m'a envahi.

S.I. : Je n'ai vu qu'une seule sphère. - - - - -

S.I. : Lorsque cette sphère s'est dirigée en notre direction et lorsqu'elle a commencé à nous suivre, elle se déplaçait relativement lentement puis soudain elle a eu une très vive accélération et a disparu derrière la table d'orientation

S.I. : Le ciel était assez nuageux, d'ailleurs les nuages et la neige avaient pris la couleur jaune-orangé de cette sphère. Le plafond était relativement haut puisque de notre position à la stèle nous distinguions très bien la tour; les nuages étaient à hauteur de l'extrémité de l'antenne

S.I. : Il y avait du vent, ces nuages se déplaçaient assez rapidement dans le sens Est-Ouest. - - - - -

S.I. : Je ne peux préciser la température extérieure mais elle était basse car il gelait. - - - - -

S.I. : Rien ne s'est détaché de cette sphère. - - - - -

S.I. : Cela fait deux mois que je suis détaché à la tour, c'est la première fois que je remarque ce phénomène.

S.I. : Nous n'avons pris aucun cliché photographique, nous n'avions pas d'appareil dans le véhicule. - - - - -

S.I. : Je n'ai perçu aucun bruit tant durant la position stationnaire de cette sphère qu'au cours de ses déplacements. - - - - -

S.I. : Au cours de ses déplacements, cette sphère tournait sur elle-même dans tous les sens et non selon un axe de rotation. - - - - -

Le quinze Janvier 1985 à dix neuf heures,
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

La personne entendue

L'O.F.J.



COMPAGNIE

GENDARMERIE NATIONALE

BRIGADE

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

AUDITION DE :

NOM :

Prénom

**PROCES-VERBAL
D'AUDITION DE TEMOIN**

PIECE N° 42 / 3

L'an mil neuf cent quatre vingt ^{cinq} le quinze Janvier

Nous _____, Gendarme, Agent de Police
Judiciaire _____, agissant en cette qualité
conformément aux articles 20 et 75 à 78 du Code de
procédure pénale,

Vu l'enquête ouverte sur l'observation d'un phénomène OVNI

Nous trouvant à notre Brigade, faisons comparaître devant nous la
personne ci-après nommée, qui, entendue séparément, nous déclare à dix sept
heures cinquante cinq :

Je me nomme _____, né le _____ à _____ de
et de _____. Je suis militaire appelé à la base aérienne
et suis domicilié _____ avenue de _____

Militaire du contingent 84/10 je suis détaché à la station hertzienne
du _____ à _____

Hier vers 17h15, je conduisais le véhicule Cournil et me rendais à
la station. _____ militaire du contingent, était mon passager.

Arrivé près de la stèle _____, j'ai aperçu un objet sphérique très
pâle presque transparent, pratiquement à la même hauteur que nous côté
Ouest à environ 200m de notre position. J'ai stoppé le véhicule, j'ai coupé
le moteur, mon collègue et moi sommes descendus pour essayer de voir cette
chose de plus près. Le temps de notre descente, cette sphère avait tendance
à apparaître et disparaître mais pas entièrement. - - - - -

Nous nous sommes approchés au bord du ravin, elle a commencé à avan-
cer et à changer de couleur. Le temps de notre approche en bordure de route
c'est à dire 4 ou 5 mètres, la sphère s'est immobilisée. - - - - -

Lorsqu'elle s'est avancée vers nous, elle a viré à la couleur orangée
puis à l'orange foncé. Sa trajectoire était rectiligne sans oscillation.
On aurait dit qu'elle était plus légère que l'air, elle se déplaçait avec
aisance. Entretemps, nous avons regagné le _____ pour avoir un peu de
protection puis la couleur est devenue intense et nous n'avons pas pu con-
tinuer à la regarder; elle devait se trouver à une distance comprise entre
cinquante et cent mètres. - - - - -

Ensuite nous avons repris notre route très doucement et la boule
nous a suivis parallèlement en épousant la forme de la montagne. A un
certain moment elle est entrée dans les nuages et ces derniers se sont lé-
gèrement colorés. - - - - -

----- Après le virage, j'ai accéléré, pour essayer de la revoir mais en arrivant à l'endroit présumé où elle aurait du se trouver à savoir à proximité de la table d'orientation, elle avait disparu . Nous sommes remontés à la Tour et nous ne l'avons jamais revue. Je n'ai aucune idée de la direction qu'elle a prise. - - - - -

----- Cela a duré dix minutes environ. Au début elle était un peu dans les nuages puis elle est apparue distinctement. Elle avait environ trois mètres de diamètre, aucun signe distinctif aucune aspérité elle semblait lisse. Elle n'a laissé aucune trace sur le sol, il n'y a eu que de la lumière au début très pale, puis la couleur est devenue violente, aveuglante. Je n'ai absolument rien ressenti ni douleur ni trouble uniquement le mal aux yeux en raison de la lumière comme si j'avais reçu une lampe dans les yeux. Il n'y a eu qu'une seule sphère. - - - - -

----- Le 15 Janvier 1985 à 18 heures 45. - - - - -

----- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

LA PERSONNE ENTENDUE.

L'ENQUETEUR.



BRIGADE

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

AUDITION DE :

NOM :

Prénom :

**PROCES-VERBAL
D'AUDITION DE TEMOIN**

PIECE N° 42 / 4

cinq

L'an mil neuf cent quatre vingt , le seize Janvier

Nous MdL.Chef , Officier de
Police Judiciaire , agissant en cette qualité
conformément aux articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de
procédure pénale,

Vu l'enquête ouverte sur l'observation d'un phénomène OVNI

Nous trouvant au Chalet à , faisons comparaître devant nous la personne ci-après-nommée, qui, entendue séparément, nous déclare à dix huit heures :

Je me nomme , épouse , née le
à de et de
. J'exerce la profession de restauratrice et suis domicilié Chalet à .

Le lundi 14 Janvier 1985 vers 18 heures un militaire de la tour m'a fait part d'un phénomène qu'il venait d'observer dans le ciel à savoir une grosse boule lumineuse d'abord immobile puis se déplaçant.

Je lui ai alors confié que j'avais observé un phénomène similaire dans la soirée du mercredi 2 Janvier vers 21 heures. Ce soir là j'ai observé une grosse boule étincelante d'une couleur orange pâle. Elle était immobile au dessus du plateau des ; elle semblait posée sur les arbres. Elle était scintillante et énorme.

Je ne l'ai pas vue apparaître, lorsque je m'en suis rendu compte elle était déjà à cette place. Je l'ai observée jusqu'à 21 heures 45, elle n'a pas bougé puis elle a disparu d'un seul coup; elle s'est éteinte. Je précise bien, elle n'a pas disparue derrière la montagne par un déplacement; tout est devenu noir d'un seul coup comme une lampe éclairée qu'on éteint.

Je n'ai observé aucun phénomène anormal pendant cette apparition; je n'ai rien ressenti, tout était normal dans le restaurant et la télévision a continué de fonctionner normalement.

Je n'ai pas pu confondre avec le soleil, il était couché ni avec la lune qui est à l'opposé. Le ciel était assez dégagé avec quelques étoiles.

Je n'ai observé aucun relief sur cette boule, elle avait une forme régulière parfaitement dessinée.

Le plateau des se situe à 3 ou 400 m de mon restaurant.

Le 16 Janvier 1985 à 18 heures 30,
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

Le témoin

l'O.P.J.

a signé au carnet de déclarations





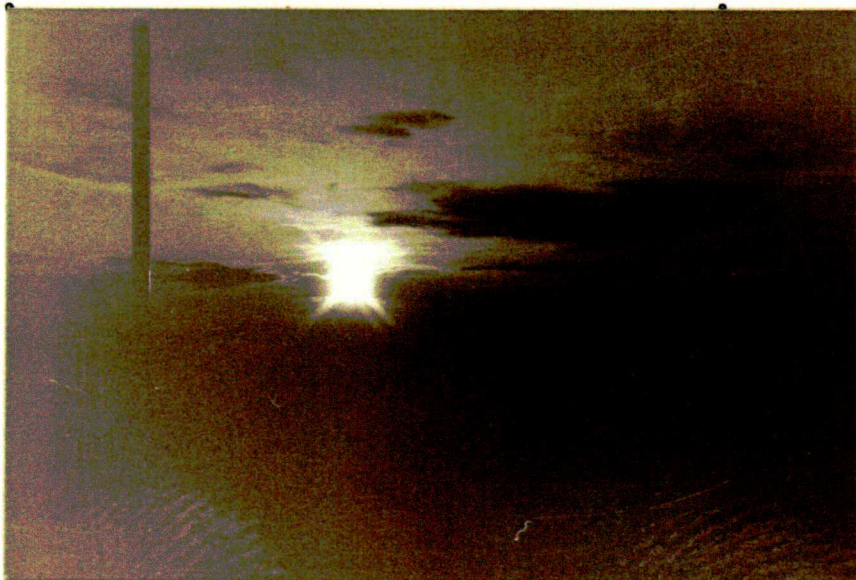
CLICHE n° I :

VUE GENERALE DU SOMMET
DU

A : Point d'observation
du phénomène par
les militaires

B : ligne de crête et
table d'orientation
derrière lesquelles
aurait disparu le
phénomène

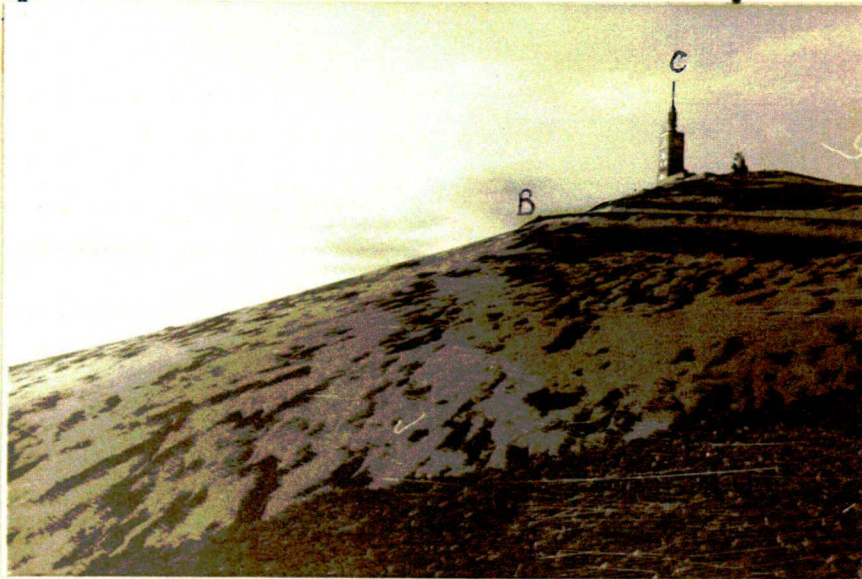
C : Tour hertzienne



CLICHE n° II :

Vue prise du poste d'ob-
servation des militaire
dans la direction d'ap-
parition du phénomène.
(Soleil à la même hau-
teur qu'au moment de
l'apparition).

85306949



CLICHE n° III :

Vue prise du poste d'observation des militaire dans la direction de la table d'orientation (B) et de la tour hertzienn (C)



CLICHE n° IV :

Vue prise du poste d'observation de Mme (terrasse du dans la direction de la 1ère apparition d phénomène.

D : Point de stationnement du phénomène aperçu par Mme .

85306949